

Règlement de la salle commune

1. Objectif

L'Association des habitant·es des Maraîchers 2-4-6 a le plaisir de mettre une salle commune à disposition de ses membres. Cette salle a pour objectifs d'accueillir tout type d'événements ou activités communs dans un esprit de convivialité et de partage, ainsi que d'être louée aux membres pour des événements privés (cf. chap. 3). En complément, la salle commune est accessible en usage libre aux membres (cf. chap. 4).

La salle commune se situe au 6e étage du numéro 4. Elle est composée de 2 étages (duplex). Le rez est équipé d'une cuisine, de toilettes, d'un espace de stockage et d'une armoire/penderie, sa surface est d'environ 37 m². L'étage supérieur est une mezzanine d'environ 20 m².

L'Association rend attentif au fait que la salle est entourée de logements et prie les membres de limiter le bruit, en particulier dès 20h00, dans un esprit de vivre ensemble.

Afin que l'espace demeure un lieu agréable, chacun·e est prié de respecter les principes détaillés dans les chapitres qui suivent, que ce soit dans le cadre d'une réservation ou d'un usage libre.

2. Conditions générales

L'utilisateur·rice doit être en possession d'une assurance responsabilité civile.

L'Association, le propriétaire et la régie déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dégât aux objets et matériel propriété de l'utilisateur·rice, de tiers ou de l'Association dans les locaux mis à disposition.

L'utilisateur·rice est responsable d'appliquer les lois et la prévention concernant les mineurs et l'alcool.

3. Location

3.1. Principe

La salle commune peut être réservée afin d'organiser des événements communs (rencontres entre voisin·es, ateliers de cuisine, activités enfants, autres) ou des événements privés (anniversaire, repas de famille, autres).

3.2. Disponibilité

<u>Jour</u>	<u>Période 1 - midi</u>	<u>Période 2 - soirée</u>
lundi - jeudi		17h00 à 21h00
vendredi		17h00 à 23h00
samedi	10h00 à 16h00	16h00 à 23h00
dimanche	10h00 à 16h00	16h00 à 21h00

3.3. Procédure de réservation

- a. Consulter le calendrier des disponibilités sur le site de l'Association www.notre-quartier.ch/maraichers. Toute réservation en ligne doit être faite au minimum 7 jours à l'avance. Il est possible de réserver jusqu'à 6 mois à l'avance.
- b. Compléter le formulaire de réservation en ligne, lire et approuver le présent règlement, puis procéder au paiement.
- c. La réservation est confirmée dès le paiement de la location effectué. Le·a responsable se réserve toutefois le droit de refuser une location sans justifier sa décision. Le cas échéant, le paiement sera renvoyé au demandeur.

3.4. Annulation

En cas d'empêchement ou d'annulation, aucun frais ne sera retenu. Cependant, une demande d'annulation avec motifs doit être adressée au moins 2 jours en avance à l'adresse suivante : assoc.maraichers@gmail.com.

3.5. Prix

Les tarifs pour les réservations privées sont de :

- 30 CHF pour une période ;
- 60 CHF pour deux périodes.

La location de la salle est gratuite pour les événements, activités ou ateliers communs à but non lucratif et destinés à favoriser la convivialité entre les habitant·es. Il s'agit notamment des locations pouvant être effectuées par les groupes de travail de l'Association.

3.6. Caution

Aucune caution n'est demandée.

3.7. Nettoyage

Le nettoyage de la salle, de la cuisine (et de sa vaisselle), des toilettes et des abords incombent entièrement au locataire. Les déchets doivent être évacués et le mobilier remis en place.

4. Usage libre

En dehors des réservations (cf. chapitre 3.2 et calendrier disponible en ligne), la salle commune est en accès libre. Elle est donc disponible comme espace de rencontre, de (télé)travail, de lecture ou autres.

Les membres qui profitent de l'usage libre doivent particulièrement veiller à la propreté et à l'ordre de la salle commune, notamment si une location privée suit leur utilisation.

5. Consignes d'utilisation

Toute utilisation (événement privé, événement commun, usage libre) doit impérativement être terminée, et la salle nettoyée et vidée, aux horaires indiqués au point 3.2, afin de préserver la tranquillité du voisinage.

Le locataire a l'interdiction de céder tout ou une partie des locaux loués à un tiers.

La diffusion de musique est autorisée de façon raisonnable, en particulier dès 20h00.

Pour des questions de sécurité, la salle ne doit pas accueillir plus de 20 personnes

Pour le reste, les points 1 à 8 de la charte font référence :

1. Les espaces communs sont non-fumeurs.
2. Les animaux domestiques sont interdits.
3. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents qui doivent veiller à leur sécurité et à ranger le matériel utilisé.
4. Chaque personne s'engage à conserver en bon état le matériel mis à disposition. Chacun·e est tenu·e d'utiliser le matériel de façon adéquate.
5. Le matériel mis à disposition pour l'intérêt commun ne peut pas être emprunté à des fins personnelles en dehors de ce cadre.
6. Chaque personne s'engage à se comporter de façon à assurer une ambiance conviviale et agréable pour le voisinage.
7. La propreté des locaux et de leurs abords incombe aux membres. Les déchets doivent être évacués et le mobilier remis en place.
8. Les lumières doivent être éteintes et les portes fermées au moment du départ.

6. Défauts d'usage

Tous travaux rendus nécessaires par la faute de l'utilisateur·trice seront réalisés à ses frais (nettoyage, casse, autre).

L'Association se réserve le droit d'interdire l'accès à la location à toute personne qui ne respecterait pas ce règlement.

Toutes anomalies constatées dans le fonctionnement des machines et du matériel ainsi que tout incident doit être signalé par mail à assoc.maraichers@gmail.com.

7. Validité

Le règlement et la tarification peuvent être révisés par l'Association. En cas de dépréciation, d'utilisation non convenable ou pour tout autre raison justifiée, le propriétaire se réserve le droit de retirer l'usage de la salle commune.

Par sa réservation de la salle ou par son usage libre, le·a membre atteste avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions.